



**ALLOCATION
DU PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,
*S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO***

**A L'OCCASION DU COMITE NATIONAL DU DIALOGUE
SOCIAL**

Brazzaville, 20

Janvier 2025

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale,

Mesdames et messieurs les ministres,

Monsieur le Préfet de Brazzaville,

Monsieur le Député - Maire de la ville de Brazzaville,

Mesdames et messieurs les Directeurs généraux et centraux,

Mesdames et messieurs les responsables des organisations professionnelles d'employeurs,

Mesdames et messieurs les responsables des organisations syndicales de travailleurs,

Mesdames et messieurs les membres du Comité national du dialogue social,

Mesdames et messieurs,

En souhaitant la bienvenue à tous les membres du Comité national du dialogue social, je voudrais rassurer l'ensemble des partenaires sociaux de l'engagement du Gouvernement à œuvrer toujours de concert avec eux à la résolution des grandes questions qui touchent le monde du travail.

Même si la présente session du Comité national se tient, quasiment jour pour jour, deux années après la précédente, les rencontres entre le Gouvernement et les partenaires sociaux n'ont pas pour autant été interrompues. Les canaux des consultations sont restés ouverts afin

d'entretenir le dialogue utile à la sauvegarde de l'outil de travail et à la préservation de la paix sociale.

En 2025, le Gouvernement entend tout mettre en œuvre pour organiser la fluidité et la cadence du dialogue, conformément à une recommandation forte de nos précédentes assises.

La session du Comité national du dialogue social de ce jour vient à point nommé, comme en écho à l'invite faite par son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, lors de son discours sur l'état de la Nation prononcé le 28 novembre 2024, je cite :

« Seul le dialogue constructif et fécond peut permettre de trouver les compromis utiles et sauvegarder l'outil de travail. J'appelle au dialogue toutes les parties impliquées dans les conflits professionnels. »

Mesdames et Messieurs,

Pour mettre en œuvre un tel dialogue constructif, au moins deux éléments de contexte me paraissent nécessaires et utiles d'être rappelés ici.

Le premier, et sans vouloir entrer dans l'exégèse du discours du Président de la République devant la représentation nationale, est de poser que, dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, plusieurs avancées ont néanmoins été enregistrées sur le plan social, au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Au nombre de celles-ci, l'on peut indiquer :

- le recrutement de 25 000 jeunes à la Fonction publique, au titre des campagnes cumulées de 2019 à 2023 ; 10 000 autres jeunes y étant encore attendus au titre de la campagne 2024 ;
- la prise d'une nouvelle loi fixant l'âge d'admission à la retraite des travailleurs relevant du Code du travail, réalisant ainsi

l'harmonisation nécessaire avec le Statut général de la fonction publique ;

- la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), qui est passé de 50 400 à **70 400 FCFA**, pour la cause du travail décent et de la justice sociale dans notre pays ;
en
- la poursuite de l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie universelle qui vient de se doter de ses instances dirigeantes et de tenir son premier conseil d'administration.

Autant de points, et il y en a bien d'autres, que les précédentes sessions de notre institution ont eu à examiner, soit sous la forme de recommandations à formuler, soit du point de vue de l'évaluation de leur mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Le deuxième élément de contexte que je voudrais rappeler est que le Président de la République dans son propos devant le Parlement réuni en Congrès, avait insisté sur les mesures prises par le Gouvernement pour rétablir les équilibres économiques et financiers de notre pays.

En dépit du contexte qui demeure difficile en ce début d'année, le Gouvernement s'efforcera à réunir les conditions de pouvoir honorer tous les engagements financiers de l'État, notamment ceux dus aux employés des administrations et entreprises publiques et privées, sans se départir de sa volonté de toujours œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des employés des secteurs public et privé.

Dès cette année 2025, en vue de promouvoir le travail décent, il est fait obligation à tout employeur individuel ou utilisant un personnel à un emploi

informel de faire acte d'adhésion à une caisse de sécurité sociale et à l'Agence congolaise pour l'emploi.

Dans le cadre de la loi des finances, l'État a prévu de prendre en charge en totalité l'IRPP de ce personnel et la moitié des cotisations patronales des cinquante mille (50.000) premiers déclarants, au titre de sécurité sociale et de l'assurance maladie universelle.

Mesdames et messieurs les membres du Comité national du dialogue social,

Mesdames et messieurs,

Face à un quotidien du monde du travail qui a connu des grèves et divers remous sociaux en 2024, il convient désormais d'opposer un contexte économique prometteur, avec de nouvelles perspectives pour les entreprises et les administrations publiques et privés

Plusieurs questions que nous allons examiner au cours de la présente session du Comité national du dialogue social sont en lien étroit avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail en 2025.

Je voudrais donc nous inviter tous à la lucidité et au réalisme qui ont toujours caractérisé nos travaux.

Je voudrais, en outre, en ce début de l'année 2025, réitérer l'engagement du Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux, organisations professionnelles d'employeurs comme de travailleurs, à mettre en œuvre les différentes recommandations que nous prendrons ici afin de promouvoir un monde du travail plus radieux où règne la paix sociale.

Pleins succès à nos travaux.

Je déclare ouverte la session du Comité national du dialogue social.

Je vous remercie.